



**Rédacteur : Nathalie RENON**

## **Séance du 5 Septembre 2019**

Le 5 Septembre 2019 à 20h30, le conseil municipal de la commune de Villars Saint Georges s'est réuni au lieu habituel de ses séances en salle de Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ZEISSER, Maire, après convocation légale du 28 Aout 2019.

### Etaient présents :

Mme RENON Nathalie, LEFRANC Sandrine  
 MM. ZEISSER Jean-Claude, PATUROT Léon, AUBERT Damien,  
 BOUCTON Hervé, LEGAIN Damien, MIGNOT Daniel, MAUFROY Jean-Marc

### Absents, excuse

M BOUCON Samuel qui donne procuration a PATUROT Léon  
 M PETETIN Pascal, qui donne procuration a ZEISSER Jean -Claude

### Ordre du jour

- Délibération full dématérialisation
- Délibération amortissement de l'étude rue de l'Epaule
- Délibération subvention FAAD et FSL
- Délibération autorisation signature convention ADAT
- Délibération demande de subvention du toit de l'église
- Délibération lot de bois M GIORDANO
- Délibération chèque M PETETIN
- Carte avantage jeune
- Inscription affouage 2019
- Location du Gite a Mme BOURREAU Sylvie
- Réunion avec l'ONF le 9 septembre
  
- CR réunions

### **Full dématérialisation, signature électronique**

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il convient de mettre en place la signature électronique .

Ce système permettra la mise en place des procédures dématérialisées et notamment les documents budgétaires. Tous ses documents seront transmis à la Préfecture par voie électronique, alors qu'à ce jour ils le sont par voie postale.

Cette procédure est valable pour une durée de trois ans, pour un coût de 205€ HT.

Après l'exposé de cette nouveauté, Monsieur le Maire demande au conseil de délibérer pour lui permettre de signer la proposition de Berger-Levrault.

L'exposé entendu, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité des membres présents et représentés, et autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les opérations qui s'imposent.

### Amortissement de l'étude rue de l'épaule

Monsieur le Maire informe le conseil qu'une étude a été réalisée en 2013 concernant le chemin de l'Épaule, pour un coût de 2727 Euros.

Cette étude a été abandonnée, il convient donc d'effectuer un amortissement sur un an.

D 6811	dotation amortissement d'immobilisation	2727€
TOTAL D 042	opérations d'ordre entre section	2727€
023	virement section d'investissement	-2727€

R28031	amortissement frais études	2727€
--------	----------------------------	-------

TOTAL R 040	opérations d'ordre entre section	2727€
-------------	----------------------------------	-------

021	Virement section fonctionnement	-2727€
-----	---------------------------------	--------

L'exposé entendu, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité des membres présents et représentés, et autorise Monsieur le Maire à effectuer les opérations qui s'imposent.

### Renouvellement contribution FSL et FAAD

#### F.A.A.D.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la demande de participation de la commune au Fonds d'Aide aux Accédants à la Propriété en Difficulté.

Ce fonds, mis en place depuis 1990, est alimenté avec des crédits de l'État, du Département, des organismes sociaux et des établissements prêteurs, les communes apportant leur quote-part sur la base de 0,30 € par habitant

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de statuer sur cette demande.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide :

de participer au Fonds d'Aides aux Accédants à la Propriété en Difficulté sur la base de 0,30 € par habitant, soit  $0,30 \times 272 = 81,60€$ .

Il autorise Monsieur le Maire à procéder à toute opération qui s'impose.

#### F.S.L.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la demande de participation de la commune au Fonds de Solidarité pour le Logement.

Ce fonds, mis en place depuis 1991, est alimenté avec des crédits de l'État, du Département, des organismes sociaux et des établissements prêteurs, les communes apportant leur quote-part sur la base de 0,61 € par habitant.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de statuer sur cette demande.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide :

de participer au Fonds de Solidarité pour le Logement **sur les mêmes bases que le F.A.A.D.**, soit 0,30 € par habitant, soit  $0,30 \times 272 = 81,60 €$ .

Il autorise Monsieur le Maire à procéder à toute opération qui s'impose.

### **Autorisation signature ADAT**

Monsieur le Maire informe le conseil qu'un audit a été réalisé sur la sauvegarde des données informatiques.

La sauvegarde se réalise actuellement sur un disque dur qui reste dans les locaux de la mairie, il convient donc pour plus de sécurité de signer une convention avec l'AD@T qui externalisera ces données et pourra également les restaurer en cas de besoin.

Le coût est de 16,50€ hors taxes par mois.

Une convention est établie entre la commune et l'AD@ T.

L'exposé entendu, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité des membres présents et représentés, et autorise Monsieur le Maire à signer la convention et effectuer les opérations qui s'imposent.

### **Demande de subvention pour le toit de l'église**

Monsieur le Maire informe le Conseil de la nécessité de procéder à la réfection du toit de l'Église, charpente et couverture.

Le Grand Besançon Métropole, assure la consultation du marché qui sera mis en ligne le 23 Septembre et une notification début Novembre.

Monsieur le Maire propose de solliciter l'aide du Conseil Départemental pour cette opération, le budget de la commune ne pouvant la financer seul.

L'estimation étant de 79 682€, plus 1800€ de l'aide à maîtrise d'œuvre, il est important pour la commune d'avoir un accord de principe avant la notification à l'entreprise, sachant que la subvention ne serait versée qu'en 2020.

L'exposé entendu, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité des membres présents et représentés, et autorise Monsieur le Maire à effectuer les opérations qui s'imposent.

### **Lot de bois a M Giordano**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un lot de bois (chablis) a été attribué à M. GIORDANO , au tarif de 7 Euros du stère.

Après cubage effectué par Monsieur le Maire et le Président de la commission des bois, le volume est de 17 stères.

Un titre de recette de 119 euros sera établi à M. GIORDANO.

L'exposé entendu, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité des membres présents et représentés, et autorise Monsieur le Maire à effectuer les opérations qui s'imposent.

### **Chèque de M PETETIN Pascal**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à une absence de 45 jours environ pour motif personnel, M. PETETIN Pascal 1<sup>er</sup> adjoint a signé un chèque de 300 Euros au nom de la commune de Villars Saint Georges en remboursement des indemnités perçues pendant cette période. M. Petetin souhaite que ce montant soit affecté à l'article fêtes et cérémonies.

Une délibération pour accepter ce chèque est nécessaire.

Après un tour de table de tous les présents, le Conseil Municipal par 10 voix pour et une voix contre, refuse l'encaissement de ce chèque, celui-ci sera rendu à M. PETETIN Pascal.

## **Carte avantage jeune**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la carte Avantages Jeunes propose de nombreuses réductions et gratuités pour la culture, les loisirs et les commerces en Franche-Comté. Elle a pour but d'inciter à la découverte et à l'autonomie du jeune.

Il donne lecture au conseil municipal du courrier du CRIJ Franche-Comté proposant à la commune de renouveler le partenariat pour l'édition 2019/2020.

Il propose la gratuité aux jeunes de 11 à 18 ans, le coût de cette carte est de 7€.

L'exposé entendu, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents donne son accord pour la gratuité de la carte Avantages Jeunes 2019/2020 aux jeunes de 11 à 18 ans, et autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires auprès du Centre Régional d'Information Jeunesse de Franche-Comté pour leur obtention.

L'exposé entendu, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité des membres présents, et autorise Monsieur le Maire à effectuer les opérations qui s'imposent.

Monsieur le Maire signale que pour l'année 2018, 4 cartes n'ont pas fait l'objet de retrait d'ayant droit. La date limite de retrait pour 2019 est fixée au 11 Novembre, passé cette date les cartes restantes seront données à d'autres jeunes.

## **Inscription affouage 2019**

Les coupes concernées sont la 18 et 7B

Le volume est estimé à 300 stères

Le prix du stère est de 7 €

La date de limite d'inscription est le 18 septembre à 19h.

## **Location du gîte à Mme BOURREAU Sylvie**

Monsieur le Maire informe le conseil d'une demande de location du gîte par une habitante du village, Mme Bourreau Sylvie. Cette personne fait partie d'une chorale, et celle ci a le projet de se produire dans notre commune le 08 Mai au soir.

Mme Bourreau souhaite un geste sur le tarif du gîte, en sachant qu'une représentation gratuite sera organisée pour les personnes du village.

Après en avoir délibéré le conseil décide d'appliquer le tarif suivant : 15 couchages à 8€ au lieu de 16€, soit un total de 120€.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité des membres présents et représentés, et autorise Monsieur le Maire à effectuer les opérations qui s'imposent.

## **Réunion avec l'ONF.**

L'aménagement forestier d'une durée de 20 ans arrive à son terme fin 2019, il convient de le renouveler pour une même durée. L'ONF organise une première réunion à la mairie le 09 septembre à 18h30 en salle de la Mairie, le conseil municipal dans son ensemble est convié à cette réunion.

## **Divers**

Un noyer situé sur le terrain communal à la sortie de Villars en direction de Byans/Doubs à souffert de la sécheresse, et doit être abattu, ce travail sera effectué par M. Brocard de Courtefontaine. M. le Maire demande à l'ensemble du conseil si une personne est intéressée pour débiter cette arbre, débarrasser le branchage en échange de la gratuité du bois. M. Maufroy Jean-Marc se porte volontaire, accord lui est donné.

-----

La séance est levée à 22h10

Maufroy Jean-Marc  
Secrétaire de séance